



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/47/157  
13 avril 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

APR 15 1992

UNION COMMUNISTE

Quarante-septième session  
Point 69 de la liste préliminaire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 8 avril 1992, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte, en anglais et en français,  
d'une déclaration publiée par la Communauté européenne et ses Etats membres  
sur le Zaïre, à Luxembourg le 6 avril 1992 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée  
générale au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

\* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration sur le Zaïre, publiée le 6 avril 1992 à Luxembourg  
par la Communauté européenne et ses Etats membres

La Communauté et ses Etats membres ont pris note de la décision du Président de la République du Zaïre de rouvrir les travaux de la Conférence nationale souveraine, suspendue unilatéralement depuis le mois de janvier dernier. Ils espèrent que cette mesure mettra fin à l'impasse politique, économique et sociale que le Zaïre connaît depuis plusieurs mois.

La Communauté et ses Etats membres réaffirment le caractère indispensable de la reprise de la Conférence nationale et de la constitution d'un gouvernement de transition neutre qui serait à même de conduire le processus de démocratisation et la mise en place d'un calendrier électoral. Ils demandent au Président de la République, au Gouvernement, au Bureau de la Conférence nationale souveraine et à toutes les composantes de la société zaïroise de tout mettre en oeuvre pour que le pays puisse finalement se réconcilier avec lui-même et trouver un climat de consensus et de tolérance. Seules ces conditions permettront le redressement économique et social du Zaïre qui, enfin, rendra possible l'amélioration des conditions de vie de la population.

-----